

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT. SAUMUR: Un an... six mois... Trois mois...

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Avril 1882.

Chronique générale.

Ceux qui doutaient encore de l'atteinte qu'a subie la santé de M. Grévy trouveront dans le Drapeau national la confirmation de la nouvelle que nous avons rapportée hier.

Or, personne ne pourrait méconnaître la compétence du témoin qui laisse échapper cet aveu: car le Drapeau national, dans le même numéro, morigénant l'Agence Havas sur l'inexactitude de ses informations...

La moniteur de Monsieur-Gendre a parlé: son oracle clot toute discussion: la santé de M. Grévy a temporairement fléchi; le fait est acquis.

Ce n'est donc pas sans quelques chances prochaines que la perspective d'une succession souriait à M. Gambetta, et ses familiers peuvent justifier l'opportunité de la campagne qu'ils poursuivent en sa faveur.

Elle devient chaque jour plus ardente et plus agressive: les fidèles sont aigris par la comparaison blessante qui a été évoquée; ils continuent le procès de M. Grévy, grossissant son dossier de charges accablantes qui font ressortir l'innocence et la correcte attitude de M. Gambetta.

Le peu d'écho qu'ils rencontrent dans « la plus grande partie de la presse française » exaspère leur ressentiment et Paris perd

toute mesure: « Tant pis si quelque fétiche attrape des coups dans la bagarre! » Et les griefs s'accroissent contre ledit fétiche...

Qui le croirait? Le gouvernement commence à s'inquiéter des notes et des articles sympathiques publiés depuis quelques jours sur le prince Victor dans différents journaux de Paris...

Cela ne lui semble pas naturel qu'on loue un prince qui porte le nom de Napoléon, tandis que le suffrage universel semble vouloir fausser compagnie à la République jacobine.

On cherche enfin à savoir, dans les hautes régions, par qui ces articles, qui déconcertent les amis du pouvoir, sont inspirés.

C'est ici qu'a eu à agir la haute diplomatie de M. de Freycinet.

Il a eu la bonne idée de s'adresser à quelques-uns de nos représentants à l'étranger, dans les pays dont les journaux ont publié et publient encore des articles élogieux sur le fils aîné du prince Napoléon pour savoir si ces articles ne venaient pas de Paris.

Voilà qui l'avancera beaucoup!

On lit dans le National:

« Malgré le démenti qui a été donné à la nouvelle que nous avons publiée relativement à la retraite prochaine de M. Desprez, nous pouvons affirmer que cette retraite est certaine, et que le ministre des affaires étrangères s'occupe en ce moment de remplacer notre ambassadeur auprès du Saint-Siège. »

Il est fort possible que M. de Freycinet songe à renvoyer M. Desprez qui, sans doute, ne plaît pas à la bande républicaine; mais nous serions curieux de connaître les raisons qui seront données de ce changement, et surtout de savoir quel sera le successeur?

Songerait-on à M. Challemel-Lacour, qui est sans poste diplomatique?

Le même journal publie l'information suivante:

« Nous apprenons de bonne source que le gouvernement italien a décidé de faire choix du commandeur Nigra pour le représenter à Paris. »

« La nomination du nouvel ambassadeur ne tardera pas à devenir officielle. »

On nous annonce si souvent la nomination d'un ambassadeur d'Italie, depuis un an, que nous doutons encore. Nous y croirons lorsqu'elle sera faite.

Le colonel Baker vient d'arriver à Paris. Il a quitté Constantinople parce que le gouvernement turc a congédié tous les fonctionnaires appartenant à l'Angleterre pour les remplacer par des Allemands.

Un seul Anglais est encore en fonctions en Turquie, c'est l'amiral Hobart, les Allemands n'ayant pas de candidat à présenter pour occuper sa place.

En Asie, le même balayage a lieu.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS. — La ville de Reims avait à élire dimanche trois conseillers. Sur 22,602 électeurs inscrits, 3,200 ont pris part au vote, et encore y a-t-il eu 4,586 voix nulles.

Parmi les candidats qui ont obtenu le plus de voix, se trouvent:

Florion, condamné à vingt ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat;

Fournière, condamné à huit mois de prison pour fomentation de grèves;

Fournier, ouvrier tisseur à Roanne, sous les verrous, comme inculpé de tentative d'assassinat. A tiré un coup de pistolet sur un patron.

On lit dans l'Émancipateur de Cambrai:

« Dans le but, probablement, de prouver leur enthousiasme pour la loi récemment votée et instituant l'enseignement athée, les

pères de famille de la ville de Cambrai, à la suite de l'ouverture de la nouvelle école Saint-Joseph, ont envoyé chez les Frères quatre-vingt-deux nouveaux élèves. En pleine année scolaire! »

Les ministres doivent examiner dans un prochain conseil la question du creusement d'un vaste canal maritime entre l'Océan et la Méditerranée. Ce canal, qui sera à section assez profonde pour permettre le passage des navires de guerre du plus grand calage, partira de Bordeaux. C'est le seul point à peu près établi.

Quant à son lieu de débouché dans la Méditerranée, le projet en principe l'établit à Narbonne; mais peut-être, au cours des études, choisira-t-on Cette.

L'INCIDENT BROCHIER-BRUNET A MARSEILLE.

Les journaux de Marseille nous apportent le récit d'une scène violente qui a éclaté, en pleine séance du conseil municipal de cette ville, entre deux farouches républicains, le maire Brochier et le conseiller municipal Brunet.

« Pendant l'après-midi de jeudi, M. Brunet avait cherché M. le maire Brochier, pour lui demander raison de certain article publié dans son journal le Patriote Marseillais, et dont il le croyait l'auteur ou du moins l'inspirateur. Ne l'ayant pas rencontré, il se réserva pour la séance. »

En effet, M. Brunet entre dans la salle à 9 h. 45, et demande la parole pour un fait personnel.

M. le maire répond que M. Brunet, arrivant à l'instant, ne saurait avoir la parole pour un fait personnel.

M. Brunet insiste et déclare que si la parole ne lui est pas accordée, il la prendra malgré tout, car son honneur est en jeu, et son honneur, c'est celui de tout le conseil.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLLOT.

IX

LE DRAME DE LA GROLE.

(Suite.)

Or, si le chef d'accusation était établi par le conseil, c'était pour le coupable vingt ans de travaux publics, la dégradation militaire et l'interdiction du port de la Légion-d'Honneur.

Tous les camarades de René frissonnaient à la seule pensée du sort qui attendait le malheureux dont la veille ils serraient la main.

Avez-vous jamais, en effet, assisté à une semblable agonie? Les troupes sont là, sous les armes, en grande tenue comme pour une parade ou une fête.

Les tambours battent, les clairons sonnent. Les officiers commandent et la troupe s'aligne. Une voiture cellulaire s'arrête. Un officier en descend, vêtu lui aussi de sa tenue de parade, comme le jour où on a ouvert le ban en son honneur, ou un de ses chefs, lui faisant le

salut du sabre, a ordonné aux soldats de lui prêter obéissance pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires.

Seulement, il n'a plus d'arme au côté. C'est un condamné.

Il est placé face à la troupe. On lit le jugement qui le déclare indigne.

Un officier, un de ses camarades d'hier, s'approche et lui enlève ses épaulettes; il ôte le képi de dessus sa tête et en déchire les galons; un à un tous les boutons de sa tunique, ceux qui portent le numéro du régiment qui était sa seconde famille, sont arrachés.

Tous ces débris gisent à terre à ses pieds. Soudain une marche lugubre se fait entendre.

De nouveaux commandements retentissent, mais cette fois à demi étranglés par une émotion inconnue aux jours de bataille.

Les compagnies ou les pelotons se forment. La troupe défile devant le condamné, au port d'armes, comme si elle saluait un mort.

C'est bien un trépas, en effet, le pire de tous: celui de l'honneur.

Puis clairons et tambours s'éteignent dans le lointain.

Adieu le régiment! adieu les amis! adieu la considération!

Il ne reste rien, rien que la voiture honteuse qui mène droit au bague.

L'officier d'hier n'est plus qu'un galérien!

Et dans quelques jours, peut-être, tel serait le sort de René Montoréail, le héros de tant de faits d'armes inscrits aux glorieuses annales du 1er chasseurs d'Afrique, le bon et solide camarade, le mari aimé, l'heureux père!

Quel coup de foudre!

Toutes les démarches tentées furent vaines, et ce qui redoublait encore la douleur des camarades de René, c'est qu'ils sentaient au fond du cœur que les refus opposés à leurs prières étaient légitimes, nécessaires.

Le code militaire ne peut pas transiger avec les questions d'honneur.

Quelques-uns cependant essayaient obstinément de se rattacher à l'idée d'un vol commis au préjudice de René. Landry n'avait pas été retrouvé. Ils voulurent porter leurs soupçons sur lui.

Mais Deris avait prévu aussi ce cas et il montra, sans affectation, aux officiers, une lettre qu'il venait, disait-il, de recevoir de Landry, et dans laquelle celui-ci disait que, ne pouvant supporter l'idée de revoir sa cousine après avoir été la cause involontaire du malheur qui la frappait, il renonçait à sa position chez Deris et s'éloignait.

Deris détaillait les avantages de cette position et affirmait en outre l'entière honnêteté de Landry.

Il avait vérifié ses livres et sa caisse le matin même, après avoir reçu la lettre de Landry, et

n'y avait pu découvrir aucun déficit, aucune erreur.

Landry était donc bien parti pour le motif très-compréhensible d'ailleurs qu'il avait donné.

La dernière espérance manquait. René était perdu!

Pendant ce temps, la pauvre Jeanne courait affolée par la ville. Elle était étreinte au cœur par cette horrible pensée qu'elle n'allait peut-être plus trouver qu'un cadavre.

Peu lui importait maintenant que René fût coupable ou non. Le malheur annoncé disparaissait presque devant celui qu'elle redoutait.

C'était son mari, c'était le père de Jean; elle le voulait même infâme et répétait fiévreusement: « René, je t'aime, je t'aime! » comme s'il eût pu entendre ces tendres paroles et y puiser la force de vivre.

Enfin, mais assez avant dans la journée, elle obtint la permission qu'elle sollicitait. Ce retard provenait encore d'une machination de Deris.

Il avait trompé la jeune femme en lui disant qu'il allait lui-même s'occuper des démarches. Puis il était revenu disant qu'il n'avait rien pu obtenir, mais qu'il allait se remettre en campagne; et, en effet, il était reparti.

Mais Jeanne, lassée, avait couru elle-même à la prison, la tête nue, sous le dévorant soleil de deux heures.

Ouvrez-moi! ouvrez-moi! cria-t-elle au

» M. le maire. — Vous avez la parole.  
» M. Brunet. — Un journal vient de publier un article infâme, dans lequel je suis très-clairement désigné. Dans cet article, il est dit que j'ai vécu de proxénétisme en Algérie et que je vis de l'inconduite de ma femme.

» Je pourrais mépriser ces infamies.  
» Ma vie privée, dans le passé comme dans le présent, peut être fouillée par mes amis comme par mes ennemis; mais ce journal, qui est le *Patriote Marseillais*, est le journal de M. Brochier.

» M. le maire. — Je n'ai pas de journal.  
» M. Brunet. — C'est votre journal; il a déclaré dans son premier numéro qu'il était le journal officieux de la mairie, et la preuve, c'est qu'il ne cesse d'insérer des lettres qui vous sont personnellement adressées, et qu'il ne peut tenir que de vous.

» Ce journal, le voici. (Il présente le *Patriote Marseillais*.) Je n'irai pas en chercher les rédacteurs; je vous rends responsable de cette infamie, et comme c'est une lâcheté, je vous jette mon gant à la figure et j'attends vos témoins.

» Après ces paroles, M. Brunet qui a parlé très-lentement, et sous le coup de la plus grande émotion, jette son gant en pleine figure de M. Brochier, et celui-ci lui lance un coupé-papier qu'il tenait à la main.

» Un tumulte s'ensuit. Tout le conseil est debout. M. Brunet se retire.

» Après le rétablissement du calme, M. le maire fait procéder à l'appel nominal, et déclare que la justice sera saisie du fait qui vient de se produire dans la séance. »

La dépêche suivante nous apprend où en est cette affaire, qui aura un certain retentissement :

« Marseille, 22 avril.

» Le *Petit Marseillais* annonce que le maire de Marseille a envoyé hier à la préfecture et au parquet, le procès-verbal de l'incident survenu dans la séance du 20 avril, du conseil municipal.

» On ignore la solution qui sera donnée à l'affaire Brochier-Brunet, les autorités compétentes devant, à cause des personnalités mises en jeu, examiner le dossier et recueillir l'avis des principaux magistrats de l'ordre judiciaire et administratif, avant de prendre une décision. »

## ÉTRANGER

EGYPTE. — Une dépêche nous a appris l'arrestation au Caire d'Osman-Reffki-Pacha, ancien ministre de la guerre, suspecté de complicité dans le complot contre Arabi-Bey.

Le procès des officiers arrêtés a été suspendu par suite de la découverte d'une autre conspiration tendant à la restauration d'Ismaïl-Pacha. En même temps, on expulsait d'Égypte un cheik algérien, qu'on croit un agent d'Halim, le dernier survivant des fils de Mehemet-Ali qui a fondé la dynastie.

Du reste, il n'est pas encore bien sûr qu'il

portier-consigne; je suis Jeanne Montméral. Mon mari est là, je veux le voir.

Et la jeune femme meurtrissait ses petites mains aux lourdes barres de la grille, comme si elle eût espéré les arracher.

Elle ne fit même pas attention que le guichetier, si strict d'ordinaire dans l'exécution de la consigne, lui ouvrait sans aucune difficulté, sans lui demander si elle avait une autorisation, ces portes que Deris lui avait dit être si hermétiquement closes pour elle.

Le passage était ouvert: elle s'y élança.

— Par ici, par ici, madame, lui cria le guichetier, ému, malgré sa rude écorce, par cette suprême douleur.

Il lui montrait en même temps un corridor sur lequel donnaient plusieurs portes de la geôle.

— Venez avec moi, je vais vous conduire.

— Mon mari?... hasarda alors Jeanne en tremblant.

— Il est là, il est là, soyez tranquille, ma petite dame, fit le brave homme, comprenant l'horrible question sous-entendue dans ces deux mots; une seconde encore et vous allez le voir.

— Oh! merci, monsieur!

Et, presque joyeuse, elle s'engageait dans le corridor à la suite du guichetier, lorsqu'une détonation se fit entendre.

Une porte s'ouvrit et un homme se précipita en

y ait eu complot contre les jours d'Arabi-Bey. On n'a fait si grand bruit de cette affaire que pour masquer les autres intrigues, qui nous paraissent beaucoup plus sérieuses. La rivalité des prétendants, qui ont chacun ses émissaires et ses chances, et qui agitent le pays, compliquent singulièrement une situation déjà pleine de périls. Pour le moment, c'est l'anarchie; demain, ce sera la lutte violente des divers partis.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du 23, exprime l'espoir qu'un gouvernement fort surgira prochainement en Égypte et renverra « la clique » qui gouverne à cette heure plus brutalement que les anciens mame-lucks. « Si la situation actuelle, dit la feuille allemande, devait durer encore longtemps, une intervention étrangère deviendrait nécessaire. »

Quel sera ce gouvernement fort, dont parle la *Gazette de l'Allemagne du Nord*? Il est facile de le prévoir. Ce sera un gouvernement qui plaira à Berlin, c'est-à-dire qui sera imposé à l'Égypte par l'influence allemande, secondée par la Porte.

Pendant que les journaux allemands demandent cette solution, leur gouvernement la prépare. Une dépêche adressée au *Morning-Post* annonce que beaucoup d'officiers prussiens entrent au service de la Turquie pour former son armée. Ceux qui partent sont réputés les plus capables et forment, pour ainsi dire, « la fleur de l'armée allemande ».

Ce n'est pas seulement pour faire plaisir à Abdul-Hamid que M. de Bismarck envoie à Constantinople cette légion d'officiers. Le chancelier de l'empire a évidemment un but et un plan bien déterminé. Ce qu'il fait, joint à ce qu'on a dit depuis un mois de l'éventualité d'une intervention turque en Égypte, nous montre assez quel est l'objectif de sa politique.

On remarquera de plus que ce départ d'officiers s'effectue au moment où tombe le général Ignatieff, c'est-à-dire au moment où semblent prendre fin les chances de guerre entre la Russie et l'Allemagne. M. de Bismarck peut donc sans crainte trier dans les cadres de l'armée allemande les officiers dont il a besoin à Constantinople. Voilà quelle est la situation présente.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 avril.

On ne peut répéter de la Bourse de ce jour que ce qu'on a pu dire ces jours derniers, c'est-à-dire cours fermes, mais affaires insignifiantes.

Certaines valeurs sont lourdes, mais ce sont celles qui, ayant subi une large dépréciation, ne pourront peut-être jamais reprendre la situation qu'elles avaient acquise. Nous ajouterons même que sur certaines Sociétés on fait courir en Bourse les bruits les plus sinistres, tels que descente de police, etc.

Les rentes françaises se sont fait remarquer par une tenue assez satisfaisante. Le 5 0/0, demandé et coté à l'ouverture à 118.37, est offert ensuite à 118.30; sur l'amortissable, on oscille de 84.15 à 84.12; le 3 0/0 fait 83.97 et 83.90.

Les Sociétés de crédit, surtout les principales d'entre elles, sont sans grandes variations sur hier.

Le Crédit Foncier tient le premier rang, et malgré la faiblesse générale il donne lieu à de nombreuses transactions. La confiance du public dans cette

criant :

— Au secours! au secours!

Cet homme, c'était encore Deris!

Un moment, Jeanne, pliant sur les jarrets comme si elle eût été frappée elle-même par le coup de feu qu'elle venait d'entendre, resta immobile, étreignant son cœur avec ses deux mains.

Puis elle se releva, bondit, et repoussant dans un élan furieux Deris qui voulait lui barrer le passage, elle s'élança dans la chambre encore pleine de fumée et buta sur un corps étendu sur le plancher.

Ce corps était celui de René qui, la tête fracassée, gisait dans une mare de sang.

Un pistolet déchargé était par terre à portée de sa main.

Jeanne ne poussa pas un cri. Elle se jeta à terre et étreignit le corps. Ses mains tremblantes cherchaient à déboutonner la tunique; elle y parvint et appuya sa tête sur la poitrine nue de son mari, à la place du cœur.

Le cœur ne battait plus!

Le geôlier et quelques porte-clefs, attirés par le bruit, l'avaient rejointe.

Deris essaya de prendre une de ses mains pour la relever.

Elle arracha cette main et se cramponna au cadavre; puis d'elle-même elle se redressa sur les genoux et tourna vers les spectateurs de cette scène un visage qui les fit reculer d'épouvante.

valeur se justifie par le caractère de l'institution et par son activité.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie a subi quelques réalisations, elle ne tardera pas à se relever; au cours actuel, les capitalistes peuvent mettre ces titres en portefeuille.

On conserve le cours de 1,030 sur la Société Française Financière, mais on ne peut que voir des cours plus élevés avant peu.

Le Crédit de France n'est plus qu'à 350; or, on sait qu'il y a 250 fr. de versés, le titre ressort donc à 100 fr., en ce moment on dit que cette Société est sous le coup d'une descente du parquet.

La Banque Nationale est à 500.

Le Crédit Général Français, lourd à 1,185, tend à fléchir encore.

Peu d'affaires sur les valeurs industrielles. Sur le Suez cependant on est ferme à 2,650. Le Gaz se traite à 1,545.

Les Chemins français sont toujours aussi lourds: Lyon, 1,795; Orléans, 1,297.50.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Nous sommes toujours dans un grand embarras. Avons-nous un Conseil municipal complet, ou n'en avons-nous pas? Chaque heure nous apporte une réponse différente à cette question.

Mais voici qui nous semble trancher la difficulté. Les conseillers municipaux démissionnaires convoquent pour ce soir, en assemblée privée, leurs électeurs, afin de leur faire l'exposé des questions municipales avec tous les détails possibles.

Nous ne doutons pas du succès de cette réunion: sans être prophète, il est facile de prédire que nos édiles, qui ont souci de leur titre, tourneront les choses à leur avantage.

Ce n'est pas dans une réunion de ce genre que l'on peut exposer des chiffres et discuter les ressources de la commune; ces questions demandent un examen plus approfondi.

Quoi qu'il en soit, les applaudissements ne manqueront pas; après quelques belles phrases sur le cléricalisme, tout le monde se retirera aux cris de: Vive la République! Devant cette manifestation unanime, les conseillers reprendront leur démission à leur grande satisfaction, et la chose publique marchera comme ci-devant.

Il serait peut-être dangereux de recourir aux électeurs: le flot conservateur monte, on ne sait quel bond il peut faire; et, dans un nouveau scrutin, quelques-uns pourraient être exposés à rester sur le carreau.

Nous pensons du reste que si des élections avaient dû avoir lieu, l'arrêté de convocation eût déjà paru, car il y a urgence pour la nomination du maire.

Il nous revient une assez bonne histoire. Il paraît que l'instruction religieuse n'est plus dans le programme d'enseignement du collège et de l'école mutuelle de Saumur.

La semaine dernière, un enfant du collège, pour être admis à faire sa première communion, a dû prendre des *leçons particulières* de catéchisme... Et à qui s'est-on

Cette douce figure de madone, aux traits si fins et si purs, était horriblement convulsée et maculée çà et là de taches de sang.

Le sang découlait aussi de ses merveilleux cheveux d'or qui, dénoués, tombaient à flots autour d'elle. Dans l'étreinte de Jeanne, ils avaient balayé l'horrible plaie de René.

Les yeux secs étaient sans regard.

Tout à coup elle lâcha le corps en portant ses deux mains ensanglantées à ses tempes, les comprima comme si elle eût voulu empêcher les esprits bouillants qui s'y amassaient de faire éclater la voûte devenue trop étroite du cerveau.

Ses lèvres contractées s'ouvrirent et laissèrent échapper un cri de douleur qui se termina dans un éclat de rire sanglotant, atroce; puis, s'assendant à terre, elle se mit à jouer machinalement avec les cheveux de son mari en murmurant un refrain de chanson.

Jeanne était folle.

Deris s'enfuit épouvanté.

(A suivre.)

## Maximes et Pensées.

La valeur de l'insulte est en raison directe de l'honorabilité de l'insulteur. C'est ainsi qu'être insulté par un sacrifiant est une louange pour un bonhomme.

adressé ? aux dames religieuses de la ville. Chaque jour de la retraite des enfants, à deux reprises différentes, et pour chaque séance d'une heure et demie, l'évêque conduit auprès de la Sœur par un sous-maire, qui retournait le chercher après la leçon donnée.

Il est bon de dire que c'est la mère qui a exigé que son fils fût mis en état de faire sa première communion cette année; mais cela, on ne se serait sans doute pas occupé de ce détail. M. le Principal s'est rendu promptement à la volonté énergiquement exprimée par cette mère, qui ne s'attendait pas à tant de négligence dans l'instruction religieuse.

Un enfant de l'école mutuelle était intervenu à la même enseigne. Les deux enfants devaient la leçon de catéchisme en même temps.

## Les sacrilèges.

Nous avons raconté, la semaine dernière, les hauts faits d'une bande de jeunes écoliers de Saint-Clément, dont l'un d'eux a été présenté à la communion le jour de Pâques et avait apporté l'hostie au cabaret.

Un correspondant du *Courrier* s'est donné la peine de critiquer notre récit, nous savons trop pourquoi, car il ne fait que confirmer ce que nous avons dit. Il eût mieux fait de rester tranquille et de ne pas attirer l'attention sur les complices du jeune sacrilège, lesquels sont plus coupables qu'en raison de leur degré d'instruction, la carrière à laquelle ils se destinent, les honnêtes gens de Saint-Clément-des-Bois ont parfaitement raison de s'effrayer de tant de témérité de cette secte impie et de ses faits contre la présence réelle.

Certes, le jeune homme appartient à une excellente famille, mais il s'est singulièrement écarté des bons principes qu'il a reçus dans son enfance et des exemples qu'il a encore sous les yeux; ses parents sont tellement préoccupés d'un sacrilège aussi grave qui peut appeler sur son auteur les effets de la colère divine.

Nous sommes du reste dans un grand temps! Un journal de Montpellier a aussi les détails suivants sur un sacrilège qui vient d'être commis dans sa région:

« Non contents d'assassiner et de voler d'organiser des bandes qui jettent la terreur dans les villes les mieux policées, les malfaiteurs qui savent qu'en cela ils n'ont rien de nouveau, ils ont voulu tenter des témérités sévères, tournent leur rage contre les églises. Il semble, quand on voit qui vient de se passer dans un village de Montpellier, que l'enseignement républicain commence à porter ses fruits »

« Un sacrilège épouvantable a été commis, en effet, la nuit, dans la commune de Lapeyrade. Des malfaiteurs ont pénétré dans l'église, après en avoir brisé les verres et les portes. Le tabernacle a été envahi, les hosties saintes répandues sur le plancher, les ciboires foulés aux pieds et brisés. Tout cela ne suffisait pas à la rage des malfaiteurs; ils ont même brisé les bandits qui pénétrèrent alors dans l'église, cristie et là, à coups de haches et de serpes, brisèrent les armoires, les coupèrent en morceaux chasubles, ornements, surplis, tous les ornements du culte, haine seule contre la religion a été la cause de cet attentat renouvelé des sacrilèges de 93, car les sacrilèges n'ont emporté que les vases d'or et d'argent, ni les ornements qui contenaient les trones. »

## Ecole de Cavalerie de Saumur.

Les sous-officiers de cavalerie, promoteurs sans avoir passé par l'école d'application de cavalerie, seront admis à suivre les cours de la plus prochaine division d'officiers-élèves.

Voici le Rapport adressé à ce sujet au Président de la République par le ministre de la guerre :

Paris, le 19 avril 1884.

Tous les ans, un certain nombre de sous-officiers sont promus, pour faits de guerre ou toute autre cause exceptionnelle, au grade de sous-lieutenant sans avoir préalablement suivi les cours de l'école d'application de cavalerie.

Comme il y aurait intérêt, aussi bien pour ces officiers eux-mêmes, à ce qu'ils ne sentent pas mis à même de perfectionner leur instruction que pour les services de la cavalerie, je pense qu'il conviendrait de leur autoriser à suivre les cours de la plus prochaine division d'officiers-élèves.

élèves (Saint-Cyriens) qui entreraient à Saumur postérieurement à leur promotion. Ils seraient l'objet d'un classement spécial, mais une mention particulière indiquerait le numéro qu'ils auraient pu obtenir dans le classement général de la division dont ils seraient admis à suivre les cours.

Le ministre de la guerre,  
Signé : BULLOT.

Approuvé :  
Le Président de la République,  
JULES GRÉVY.

Par décret du 24 avril, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

**Au grade de capitaine :**

19<sup>e</sup> dragons (emploi de capitaine instructeur), (2<sup>e</sup> tour), choix, M. de Chamisso, lieutenant au 12<sup>e</sup> chasseurs, en remplacement de M. Mordacq, décédé.

**Au grade de lieutenant :**

8<sup>e</sup> chasseurs (3<sup>e</sup> tour), M. de Bodinat, sous-lieutenant au 10<sup>e</sup> chasseurs, en remplacement de M. Mouvard, passé à l'Ecole de cavalerie.

Nous avons annoncé hier la mort du général de brigade baron Nérin.

Sorti de Saint-Cyr dans la cavalerie en 1844, M. Nérin était capitaine instructeur en 1849 à l'Ecole de Saumur, et chef d'escadron le 10 mai 1859 au 7<sup>e</sup> Hussards. Lieutenant-colonel en 1865 à l'Ecole de cavalerie, il était nommé le 16 juillet 1870 au 5<sup>e</sup> cuirassiers. Il avait été promu général de brigade en 1877. Il était commandeur de la Légion d'Honneur.

Le général baron Nérin avait 62 ans et était dans le cadre de réserve depuis le 24 novembre 1884.

Dans sa séance du 18 avril, et sur le rapport de M. de Terves, le Conseil général de Maine-et-Loire,

Considérant que la ville de Saumur supporte actuellement 18 centimes extraordinaires et qu'il lui reste encore à rembourser près de 400,000 francs sur les emprunts,

Approuve, avec les modifications proposées, sauf en ce qui concerne un droit de conduite de 0 fr. 25 c. sur les marchandises vérifiées à domicile, la délibération par laquelle le Conseil municipal de Saumur a demandé la prorogation, pendant cinq années, des tarifs de règlements d'octroi, devant prendre fin le 31 décembre 1882, ainsi qu'une taxe additionnelle d'un décime par franc sur les objets compris au tarif supplémentaire et qui, jusqu'à présent, ne supplément que la taxe principale.

Dans le tableau du mouvement de la population en 1880, publié au Journal officiel du 24 avril, nous relevons les chiffres suivants qui concernent le département de Maine-et-Loire :

Sont nés : 40,522 enfants, se divisant ainsi : enfants légitimes du sexe masculin, 5,249 ; du sexe féminin, 4,739 ; enfants naturels du sexe masculin, 295 ; du sexe féminin, 269. — Mortis-nés : 303 du sexe masculin, 217 du sexe féminin. — Décès : 5,725 masculin, 5,530 féminin, total 11,255. — Excédant des décès sur les naissances, 733. — Mariages : 3,706.

On a répandu le bruit de la mort de M. Bourlon de Rouvre, ancien préfet de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire.

Ce bruit, recueilli par divers journaux, est le résultat d'une confusion. L'Union bretonne nous apprend que c'est son frère que l'ancien préfet a eu la douleur de perdre ces temps derniers.

A propos des gelées printanières, on retrouve dans tous les pays vignobles une tradition populaire qui assigne aux mois d'avril et de mai certaines dates particulièrement redoutables. M. Barral s'exprime ainsi relativement à cette tradition :

« C'est avec plaisir que l'on voit la science démontrer que, dans les préjugés du vulgaire, il se trouve presque toujours quelques parcelles de vérité, et que certaines opinions populaires sont des vérités tout entières, auxquelles il ne manque que d'être bien comprises et justement expliquées.

La température s'élève rapidement dans les derniers jours du mois de mai : cependant les agriculteurs ont remarqué depuis

longtemps, et les observations météorologiques, régulièrement faites, ont vérifié cette remarque, que, dans la première quinzaine du mois, il se présentait un refroidissement notable. De là est venue la prétendue influence attribuée aux trois saints de glace : Saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais (11, 12 et 13 mai). En fait, la température, après s'être élevée à peu près régulièrement chaque jour pendant le mois d'avril et quelquefois les premiers jours de mai, subit tout à coup un abaissement notable, souvent accompagnée de gelée. »

Dans le Bordelais, la même tradition existe quant au fond ; elle s'y montre simplement sous une autre forme. Il y a ce que le peuple appelle les *saints marchands de vin*, ou les *marchands de vin*, ou encore les *vendangeurs*, et ce n'est qu'après les avoir vus successivement passer sans accidents que les vigneronns se croient définitivement à l'abri de la gelée. Voici les noms de ces saints ou marchands, et les dates des jours où l'Eglise célèbre leur mémoire : saint Georges, 23 avril ; saint Marc, 25 avril ; saint Vital, 28 avril ; saint Eutrope, 30 avril ; saint Honoré, 16 mai.

### Théâtre de Saumur.

Nous rappelons que la représentation des *Rantzau* aura lieu demain vendredi sur notre scène, avec M. Emile Marck et les autres excellents interprètes qui l'accompagnent. Lors de son apparition à la Comédie-Française, il y a un mois, nous avons donné l'analyse de l'œuvre remarquable de MM. Erckmann et Chatrian, dont la presse parisienne a été si unanime à proclamer l'incontestable valeur et l'immense succès.

Voici ce que disait, après la première représentation, le *Monde illustré* :

« MM. Erckmann-Chatrian sont les deux grands triomphateurs de la semaine, et le nouveau succès que viennent de remporter les deux éminents auteurs, avec la belle comédie des *Rantzau*, représentée, pour la première fois, lundi, au Théâtre-Français, consacre solennellement leur talent et le désigne, non-seulement au suffrage d'une courte époque, mais encore à l'admiration plus durable des temps qui viendront.

L'effet de la nouvelle œuvre des deux inséparables collaborateurs a été très-puissant. Sans intrigue, sans combinaisons, sans les mille moyens embrouillés, sans les procédés compliqués, si en usage de nos jours, ils sont arrivés à troubler et à émouvoir un public blasé et exigeant qui ne s'attendait guère à être pris par des scènes remplies d'une simplicité qui s'élève jusqu'à la grandeur, et par cette grandeur qui atteint parfois les sublinités du drame antique. »

M. Henri de Lapommeraye s'exprimait ainsi dans *Paris* :

« Pour les *Rantzau*, MM. Erckmann-Chatrian ont usé du procédé qui leur avait déjà réussi pour *l'Ami Fritz*.

Ils ont demandé les moyens d'intérêt et d'émotion à la vérité du monde réel, beaucoup plus qu'à la convention théâtrale, mais toutefois sans négliger les ressources de celle-ci. Par cet heureux mélange, ils sont parvenus à marquer leur œuvre d'une individualité fort accentuée, et ils se sont tenus éloignés du naturalisme exagéré qui fatigue et parfois indigné.

Tels sont les éléments divers du succès de l'œuvre au point de vue de la conception.... »

Le *Gil Blas* disait également :

« Cette fois, voici le vrai naturalisme. Jamais peut-être pièce jouée où que ce soit n'a pu faire aussi bien croire que ce fut arrivé ». MM. Erckmann-Chatrian nous avaient, avec *l'Ami Fritz*, donné un avant-goût de cette nouvelle manière ; hier soir, la méthode de ne représenter au théâtre que du naturel et du vrai a prouvé par un triomphe qu'elle n'est point un rêve et qu'on peut aimer les réalités. »

Nous pourrions multiplier les citations. Qu'il nous suffise d'ajouter que les artistes désignés par l'un des auteurs, M. Chatrian, et qui ont répété la pièce sous sa surveillance, ont déjà obtenu de brillants succès, depuis leur départ de Paris, dans plusieurs villes importantes. La presse de ces diverses localités fait le plus grand éloge des interprètes, notamment de MM. Marck, Rameau, Chéry et M<sup>lle</sup> Chambly.

A Saumur, on peut s'attendre, pour de-

main soir, à un grand succès de pièce et d'acteurs.

### ANGERS.

C'est samedi prochain, annonce le *Patriote*, que le Conseil municipal d'Angers se réunira pour l'élection du maire et des trois adjoints, en remplacement de MM. J. Guillon, Monprofit, Lacombe et Trouillet, dont les fonctions prennent fin par suite de la nouvelle loi qui restitue à tous les Conseils municipaux le droit d'élire l'administration.

Nous lisons dans *l'Etoile* d'hier :

« Ce matin, on vint nous rapporter qu'un assassinat avait été commis, dans la nuit, à Angers, rue de Normandie.

Immédiatement nous envoyâmes aux renseignements, et, comme il arrive le plus souvent, l'affaire se réduisit à de plus humbles proportions. Voici ce qui s'est passé :

Dans cette rue mal famée où les rixes sont quotidiennes, un nommé Guilloux, domestique dans la commune d'Avrillé, fut attaqué par un homme et une femme, et tellement maltraité que son état a exigé son transport à l'hôpital.

La fille Guérin a été ce matin arrêtée comme complice. Quant au principal coupable, le sieur C..., âgé de 19 ans, nous ne croyons pas qu'il ait encore été mis en lieu sûr. »

### TOURS.

*Ecole de Tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial.*

Dimanche prochain 30 avril, inauguration des séances de Tir, de 8 heures 1/2 à 4 heures du matin, au champ de Tir du Mennon.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part aux exercices de Tir.

### ANCENIS.

On écrit de cette localité :

Comme confirmation de ce qu'on a dit de l'abstention générale des électeurs aux élections de dimanche dernier, je viens vous signaler les faits suivants. A Ancenis, nous avions onze conseillers à élire. Aucun candidat ne s'est présenté. Sur 1,000 inscrits, il n'y a eu que 33 votants, et sur 33 votes, 17 bulletins blancs. Le maire démissionnaire a obtenu 13 voix ; c'est lui qui en a eu le plus. »

### Faits divers.

*ECHAUFFOURÉE DU QUARTIER LATIN.*

Le quartier Latin a été en proie, l'avant-dernière nuit, à une violente agitation causée par les hostilités qui règnent depuis longtemps entre les étudiants et les gens aux mœurs inavouables qui vivent aux dépens des femmes de mauvaise vie.

Les incidents qui se sont produits l'avant-dernière nuit ont eu une certaine gravité.

En voici le récit :

Les étudiants avaient résolu, depuis quelques jours, de procéder, au bal Bullier, à une expulsion des souteneurs. De nombreux exemplaires d'une chanson autographiée intitulée : « Plus de souteneurs ! » avaient circulé dans le quartier Latin ; elle portait en marge ces mots : « Réunion lundi soir chez Bullier ».

A Bullier, les gens qu'on espérait y trouver s'étaient esquivés. Le bruit se répandit qu'ils venaient de se réfugier chez un marchand de vin nommé Million, 61, boulevard Saint-Michel. Une bande d'une cinquantaine d'étudiants se dirigea, à onze heures et demie du soir, vers cet établissement et l'envahit en criant : « A mort les souteneurs ! »

Quatre individus se sauvèrent à l'arrivée de la bande qui trouva l'établissement vide ; il fut bientôt encombré. Les étudiants restés dehors commencèrent le sac de la maison. Ils lancèrent des chaises et des guéridons dans les glaces de la devanture qui volèrent en éclats avec les bouteilles de sirop et de liqueurs posées sur les rayons. A l'intérieur, le vacarme continua, ce fut un charivari épouvantable.

Le bruit attira des gardiens de la paix qui malgré la résistance que leur opposèrent les

étudiants en arrêrèrent deux : un nommé E..., le second nommé Paul M..., tous deux étudiants en droit. Les agents les conduisirent au poste du Panthéon.

En un instant la nouvelle de ces deux arrestations se répandit à Bullier ; un flot d'étudiants en sortit, et se rendit devant le poste en réclamant la liberté de leurs camarades.

L'officier de paix répondit que M. Dhers, commissaire de police, remettrait en liberté les deux étudiants arrêtés, s'il le jugeait à propos.

La bande s'éloigna, mais quelques épithètes de « lâches ! » adressées aux agents amenèrent une bousculade au cours de laquelle les gardiens du poste arrêrèrent les personnes suivantes :

M..., étudiant en médecine, B..., idem, et R..., étudiant en droit.

Ces arrestations ont été maintenues par M. Dhers, commissaire de police. Les cinq autres personnes arrêrées ont été relâchées après avoir déclaré leur état civil.

Ces nouvelles arrestations avaient exaspéré les étudiants, qui revinrent à la charge vers le poste du Panthéon, mais l'officier de paix ayant placé un cordon de gardiens à l'entrée de la rue Soufflot, la bande dut rebrousser chemin ; elle se fractionna en trois groupes : l'un qui se dirigea vers le débit de vins du sieur Million ; l'autre qui stationna sur la place de la Sorbonne, et le troisième qui descendit le boulevard Saint-Michel et déboucha sur le boulevard du Palais, aux cris de : « Camecasse ! Camecasse ! »

Quand la sentinelle de la préfecture vit la bande se diriger vers l'entrée, elle croisa la baïonnette en criant : « On ne passe pas ! »

Ce fut M. Brocheton, l'officier de paix des brigades centrales, qui se présenta et pria ces tapageurs de se disperser. Comme ils n'obéissaient pas, on appela les brigades ; alors la bande reprit le chemin du boulevard Saint-Michel.

Une haie de gardiens de la paix fut alors placée à l'entrée du pont, du côté de la place, et les étudiants se dispersèrent peu après. Le tapage a duré jusqu'à deux heures du matin.

Les dégâts commis dans le débit du sieur Million sont évalués à quelques milliers de francs, dont les étudiants arrêrés seront rendus remboursables. Les deux glaces de la devanture ont été brisées ainsi qu'un globe à gaz, deux tables de marbre et deux chaises.

Les agents ont ramassé dans le cabaret quatre cannes, un parapluie brisé et, dans l'arrière-boutique, un mouchoir et une serviette imbibés de sang.

On ignore qui a été blessé. Tous les objets saisis ont été remis à M. Dhers, commissaire de police.

### Théâtre de Saumur.

Tournée Artistiques en France et à l'Étranger.  
M. EMILE MARCK, directeur.

**VENDREDI 28 avril 1882.**

Avec l'autorisation spéciale et exclusive de MM. Erckmann-Chatrian, une seule représentation de l'immense succès actuel de la Comédie-Française :

### LES RANTZAU

Pièce en 4 actes, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN, Représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le lundi 27 mars 1882.

M. Emile MARCK, 1<sup>er</sup> rôle du théâtre de l'Odéon, remplira le rôle de M. Florence.

M<sup>lle</sup> CHAMBLÉ, du théâtre de l'Odéon, remplira le rôle de Louise Rantzau.

M. CHÉRY, de la Comédie-Française, Jean Rantzau.

M. RAMEAU, de l'Odéon, Georges Rantzau.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL 1882.

Table with multiple columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Clôturé précède, Nord, Orléans, Ouest, Canal de Suez, OBLIGATIONS, Ville de Paris, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR.

Table with columns: DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURA, etc.

Etudes de M. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M. BABIN, notaire à Tigné. VENTE Aux enchères publiques DE BIENS DE MINEURS Situés à Saint-Paul-du-Bois.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en la salle de la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de M. BABIN, notaire à Tigné, commis à cet effet.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré le dit jour, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Glémain, ci-après-nommée, tenue devant M. le juge de paix du canton de Vihiers,

Et à la requête de M. Jean-Alexis Glémain, propriétaire, demeurant au bourg de Saint-Paul-du-Bois,

Agissant au nom et comme tuteur des mineurs Antoine et Paul Glémain, ses petits-enfants, issus du premier mariage de M. Antoine-Jean Glémain, décédé, avec dame Désirée Plessis, aussi décédée,

Ayant pour avoué constitué M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 42;

En présence du sieur Victor Poirier, instituteur communal, demeurant à la Salle-Aubry, subrogé-tuteur desdits mineurs;

Il sera procédé, le dimanche vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en la salle de la mairie de Saint-Paul-du-Bois, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, par le ministère de M. BABIN, notaire à Tigné, commis à cet effet.

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT. 1° Un corps de bâtiment, sis au bourg de Saint-Paul-du-Bois, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres basses à cheminée séparées par un petit corridor d'entrée, petite chambre ou couloir au nord du corridor;

Au premier étage, palier et deux chambres à cheminée, grenier sur le tout;

Au nord de ce bâtiment se trouve un autre bâtiment adossé en appentis au précédent, comprenant une cuisine, une chambre froide et un cellier avec grenier au-dessus;

Cour vers midi, au couchant et au sud-ouest de la maison ci-dessus décrite;

Une écurie, une remise, avec petits toits et lieux d'aisance, le tout placé à l'ouest de la cour;

Droit de passage de cinq mètres d'ouverture à l'extrémité sud de la cour de M. et M. Charrier; ces cinq mètres pris le long de la grand-route;

Les immeubles sus-décrits joignent au levant M. et M. Charrier, au midi ou sud est la grand-route, au couchant Pierre Gautreau, Maurice et François Gautreau, et au nord le jardin ci-après décrit.

2° Un jardin, dont une partie était autrefois en pré, placé derrière les bâtiments sus-décrits, vers nord, et sis au lieu dit le Pré-de-l'Aire; ce jardin joint au levant M. et M. Charrier; la moitié de la haie séparative vers sud appartient à M. et M. Charrier et la moitié au nord appartient à la famille Glémain, au midi les bâtiments sus-décrits.

Tous les objets ci-dessus décrits sont portés au plan cadastral section B, polygone 11, savoir : Les bâtiments, servitudes et cour, sous le numéro 6 p, pour une contenance de cinq ares, ci. 5 Le jardin et le pré de l'Aire, sous le numéro 7 p, pour une contenance de dix ares, ci. 10 Au total, pour la contenance des immeubles sus-décrits, quinze ares, ci. 15 Mise à prix, huit mille francs, ci. 8.000

2° LOT. Un morceau de terre, sis au lieu dit le Champ-de-Boisdon, inscrit au plan cadastral sous le numéro 17, section E, polygone 2, pour une contenance de quarante-deux ares 50 centiares, ci. 42 50 Et un pré à côté vers levant, faisant partie d'un pré dit le Pré-du-Bourg, inscrit au plan cadastral sous le numéro 16 p, section E, polygone 2, pour une contenance de trente-quatre ares, ci. 34 Au total soixante-seize ares cinquante centiares, ci. 76 50

Ce champ et ce pré forment un ensemble qui joint au levant Laroche, au midi Jahan et Laveau, au couchant la route et au nord veuve Gourichon.

Mise à prix, mille deux cent francs, ci. 1.200

3° LOT. La rue-proprété d'un morceau de terre, sis au lieu dit la Charronnerie, inscrit au plan cadastral section C, polygone 24, n° 20 et 21;

Joignant au levant le chemin, au midi Richard, baie entre, dépendant du champ, et au nord la pièce de la Charronnerie, contenant un heclaire neuf ares, baie entre, dépendant de ladite pièce de la Charronnerie, et du même côté le champ de l'Angevineira, baie dépendant du champ de la Charronnerie.

Mise à prix, sept cents francs, ci. 700

Ce morceau de terre est grévé de l'usufruit du sieur Glémain, ajeul des vendeurs.

Total des mises à prix : neuf mille neuf cents francs, ci. 9.900

Tous ces immeubles sont situés à Saint-Paul-du-Bois.

S'adresser, pour les renseignements : 1° A M. BABIN, notaire à Tigné, dépositaire du cahier des charges ; 2° A M. BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Dressé à Saumur par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(249) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M. LAUMONIER, et de M. BRAC, successeur de M. LE BLAYE, notaires à Saumur.

VENTE PAR ADJUDICATION, Le dimanche 7 mai 1882, à midi, en l'étude de M. LAUMONIER,

DE MAISONS à Saumur,

Appartenant aux héritiers de M. et M. DAVID-LARBESSE,

Comprenant : MAISON, rue Courcouronne, n° 15; mise à prix. 7,000 fr. MAISON et JARDIN, rue de la Marmaillet, 25; mise à prix. 4,000 fr. MAISON et JARDIN, rue de l'Ancienne-Gare, n° 2; mise à prix. 3,000 fr. MAISON, rue de l'île-Neuve, n° 4; mise à prix. 1,200 fr. Pour plus de détail, voir les placards affichés.

S'adresser, pour renseignements, aux notaires. (228)

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE Aux enchères publiques, Par suite de faillite,

Le mardi 2 mai 1882, à une heure après midi

A Saumur, rue Beaurepaire, au domicile de MM. LAN ET C<sup>ie</sup>, banquiers,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés.

Bureau en noyer, table en vieux chêne, casier à registre, presse à copier, balance et série de poids, coffrefort, cartons, fauteuil de bureau, appareils à eau et à gaz.

Bibliothèque, bureau, fauteuil, chaises, cartonier, le tout en bois noir et en vieux chêne sculpté, grande glace, coupes, vide-poche et pendule en marbre noir.

Volumes : Œuvres de Voltaire, Molière, Balzac, Thiers (Consulat et Empire), Henri Martin, Dictionnaire de Littré, le tout relié, édition de luxe, Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau, Augustin Thierry, les Mille et une Nuits, de Galland, Mémoires de Casanova et grande quantité de romans et comédies.

Salle à manger : buffet, dressoir, table à rallonges, six chaises, tabouret, fauteuil crapaud, bergère, glace à biseaux, le tout en vieux chêne sculpté, et très-belle suspension.

Batterie de cuisine en cuivre, cuisinière, baignoire avec fourneau pour l'eau.

Bois de lit palissandre, sommiers, matelas, draps, armoire, glaces, lits de fer, petite table en érable à pliants, lavabo avec appareil d'eau de Loire, commode toilette, armoire à glace palissandre, fauteuils, chauffeuses, lit de milieu, armoire à glace en bois noir, secrétaire en marqueterie, commode style Empire en bois de roses.

Voitures, harnais, coffres, etc. Sabres, carabine, fleurets, masques, et grande quantité d'autres bons objets.

La vente de la bibliothèque aura lieu le mercredi 3 mai 1882.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

VENTE D'ARBRES A VENDRE

102 pieds d'arbres, principalement chênes, sur la commune de Longué;

60 pieds de bouillards, fresnes, ormeaux, peupliers, aulnes et chênes, sur la commune de Villebrieniér.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, rue du Petit-Pré. (238)

A VENDRE UNE USINE A SAUMUR,

Avec Machine à vapeur verticale Force 3 chevaux, Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Dans de bonnes conditions, UNE JOLIE MAISON Avec Jardin

Quai de Limoges, n° 11. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès UN FONDS DE BOULANGERIE à Saumur.

Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE.

M. BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place.

S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, expéditionnaire, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.

S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Ménage.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANDEUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

anonyme au capital de 40 millions

MM. les Actionnaires de la Société de Crédit Mobilier sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le dimanche 15 mai, place Vendôme à Paris, pour le 15 mai prochain, heures.

Le Conseil d'administration a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale de fixer à 45 francs par titre le dividende de l'exercice 1881, compris l'acompte de 50 fr. distribué en janvier 1882.

Pour être admis à l'assemblée, les actionnaires, porteurs de titres, devront avoir fait inscrire leurs titres cinq jours avant la réunion, c'est-à-dire le 10 mai, soit au siège de la Société Générale, soit au siège de la Société de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme, pour le développement du Comptes Rendus de l'Industrie.

DEMANDE DE CLERC.

M. CHARRIER, notaire à Auzouville, demande un jeune homme ayant plusieurs années de stage.

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie, Maison J. PÉRARD, Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti.

AVIS

Le Directeur de la BLANCHERIE SAUMUROISE demande des apprentis pour le repassage neuf.

A CÉDER, atelier de couture

magasin de corsets. — Clientèle premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME au commerce

place de Nantes, demande des renseignements de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE pour 6,000 francs

Un MATÉRIEL complet d'imprimerie presque entièrement neuf ayant coûté 15,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Union des Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

J.-A. FRESCO Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Épaveau, où il se trouvera le vendredi, samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Louis-le-Grand.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement de l'ingénieur BEAUFUME, de Châteauneuf. Traitement gratuit pour les pauvres. Saumur, imprimerie P. GODOT.